Reçu en préfecture le 19/03/2024 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNIC** Séance du 19 mars 2024





ID: 026-212601249-20240319-DEL 2024 008-DE

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 08 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (24): Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Ohristiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN, Isabelle LEO.

Absents ayant donné pouvoir (1): Emilien TERRAS pouvoir à Christine JARGEAT.

Absents (4): Delphine GREVE EL HASSANI, Cécile MVOGO, Damiens LAURENS, Margot DION.

Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2024-008 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés collectivités locales.

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, L2131-1 et L2131-3, R.2121-2 et R2121-4,

Vu la délibération du conseil municipal n° D2020-030 en date du 15 juin 2020 portant création des commissions municipales, et désignation de leurs membres

■ **Vu** la démission de Madame Ghislaine MONNA de son mandat de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement comme membre de la Commission municipale Finances,

Vu la candidature de Monsieur Marcel DATIN.

Après en avoir délibéré

69

100 101

100

503

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

-DE DESIGNER M. Marcel DATIN pour siéger en qualité de membre titulaire dans la commission « Finances », en remplacement de Madame MONNA.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE

Le 19 mars 2024 Le Maire

Françoise CHAZAI